

ECHA/PR/15/10

## Soyez prêts pour la dernière échéance d'enregistrement des substances chimiques

Toutes les substances chimiques produites ou importées dans l'Espace économique européen dans des quantités comprises entre 1 et 100 tonnes par an doivent être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) au plus tard le 31 mai 2018. Cette échéance sera la dernière pour les substances chimiques existantes, au titre du règlement REACH. Elle marquera la fin de la collecte de données relatives aux substances fabriquées ou utilisées en Europe, ce qui permettra in fine d'améliorer la santé humaine et l'environnement.

**Helsinki, 23 juin 2015** – Les entreprises doivent procéder aux enregistrements avant l'échéance afin de pouvoir opérer légalement sur le marché. Par ailleurs, les entreprises qui ont enregistré leurs substances chimiques seront en mesure de prouver à leurs clients qu'elles sont des fournisseurs responsables qui ont contribué à l'utilisation sûre des substances chimiques.

La *première phase* de l'enregistrement REACH 2018 consiste à prendre connaissance de votre portefeuille et à entamer les préparatifs dès à présent. Les entreprises doivent analyser les volumes de ventes et de production de leur portefeuille de substances, vérifier quelles sont leurs obligations en vertu de REACH et définir un programme portant sur la manière de gérer leurs enregistrements pour la dernière échéance. Il est essentiel de correctement identifier les substances à ce stade précoce pour que le processus se déroule bien.

L'ECHA, les États membres et les organisations industrielles sont disponibles afin d'aider les déclarants potentiels, et la nouvelle section d'assistance sur le site web de l'ECHA les aidera à réaliser les tâches liées à l'enregistrement. Une assistance pratique supplémentaire sera disponible à chaque phase au cours des prochaines années. Les pages internet REACH 2018 fonctionnent comme un portail permettant d'accéder à toutes les informations pertinentes.

Un *webinaire* portant sur la première phase aura lieu le mercredi 24 juin à 11h00 (heure d'Helsinki). Il permettra d'acquérir des connaissances de base sur les substances qui doivent être enregistrées, sur les informations qui seront exigées et sur les éléments qui participent au coût de l'enregistrement. Les entreprises qui y participeront auront l'occasion de poser des questions à des experts de l'ECHA.

### Contexte

La dernière échéance d'enregistrement REACH est fixée au 31 mai 2018. Cette échéance concerne les entreprises qui fabriquent ou importent des substances chimiques en faible volumes, c'est-à-dire entre 1 à 100 tonnes par an. Les entreprises doivent savoir que les obligations sont considérablement plus exigeantes pour les substances dont les volumes sont

compris entre 10 à 100 tonnes, par rapport à la catégorie allant de 1 à 10 tonnes.

En janvier 2015, l'ECHA a publié sa feuille de route REACH 2018 qui divise le processus d'enregistrement en sept phases et décrit les étapes clés de chaque phase, ainsi que les activités d'assistance que l'ECHA prévoit d'organiser pour les déclarants.

## **Informations complémentaires**

Inscrivez-vous dès maintenant: Webinaire REACH 2018: Prenez connaissance de votre portefeuille et entamez les préparatifs dès maintenant

[http://echa.europa.eu/view-webinar/-/journal\\_content/56\\_INSTANCE\\_DdN5/title/reach-2018-know-your-portfolio-and-start-preparing-now](http://echa.europa.eu/view-webinar/-/journal_content/56_INSTANCE_DdN5/title/reach-2018-know-your-portfolio-and-start-preparing-now)

Pages internet REACH 2018

<http://echa.europa.eu/reach-2018>

Services d'assistance

<http://echa.europa.eu/support/helpdesks/>

Lettres d'information ECHA - REACH

<http://newsletter.echa.europa.eu/home/-/newsletter/tag/reach>

Documents d'appui destinés à la presse

<http://echa.europa.eu/press/press-material/pr-for-reach-2018>